

Barème de remboursements 2023

Rappel :

Tout engagement de dépenses doit faire l'objet d'un accord préalable du président ou du trésorier du CSR.

Les notes de frais doivent être accompagnées des justificatifs (factures, tickets de caisse, tickets de péages, reçus de paiement) et signés. En cas d'envoi dématérialisé, le bénéficiaire s'engage à conserver les originaux des justificatifs 10 ans pour tous contrôles.

Elles doivent être adressées directement à la trésorière

Annissa QUOTB

Mail : tresorier@csr-bfc.fr

Par courrier : demander l'adresse au 07.82.59.56.08

➤ Remboursements des frais de déplacements en voiture (bénévoles du CSR)

- Barème kilométrique : 0,343 € / km
- Péage : sur présentation du ticket
- Parking : sur présentation du ticket

➤ Remboursements des frais de déplacement en train

Valeur du billet en deuxième classe Parking : sur présentation du ticket

➤ Remboursements des frais de déplacement en avion

- Justifier d'un trajet équivalent en train supérieur à 5 heures
- Valeur du billet avec maximum 1,5 fois le prix du billet de train en deuxième classe
- Parking : sur présentation du ticket
- Joindre impérativement les tickets d'embarquement

➤ Repas

- (Montant maximum pris en charge par repas) : 24,00 €
- Nuitée (hôtel + petit déjeuner) : 70,00 €

➤ Autres frais de fonctionnement : Sur justificatif

➤ Aide aux stagiaires

Stages EFS, EFC, et EFPS uniquement : 25 % du prix de journée au tarif fédéral

Stages SSF National : aide uniquement aux sauveteurs du SSF à hauteur de 25 % du prix de journée au tarif réduit SSF.

1 stage aidé par an avec possibilité d'aide d'autres stages en fonction du reliquat budgétaire (décision prise en début d'année suivante par le Conseil d'administration).

Règles spécifiques qui viennent s'ajouter :

Remboursement de 50 % du prix de journée au tarif fédéral d'un stage diplômant initiateur EFS et EFC pour les féminines

Remboursement de 100 % du prix de journée au tarif fédéral d'un stage diplômant moniteur/monitrice ; instructeur (EFS et EFC et EFPS) et initiatrice / initiateur plongée souterraine.

Les recyclages des stages sont remboursés à hauteur de 25% systématiquement.

Les demandes sont prises en compte par ordre chronologique d'arrivée chez la trésorière et ce jusqu'à épuisement du budget.

➤ Encadrement des stages du CSR :

Participation aux frais matériels des cadres fédéraux : 20.20 € par jour de stage national plafonné à 141.40 € par stage et par mois.